DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1, Vu les travaux d'enfouissement des réseaux, réalisé par l'entreprise HP ELEC – 1010 impasse du Houlet – 62370 GUEMPS.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera interdit au droit des travaux Place Jean-Jaurès face à la Mairie du **Mardi 28 Mai 2024 au Lundi 3 Juin 2024**.

Article 2 : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

Article 3:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de

Lumbres,

- Monsieur HIVIN Pierre

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Mai 2024.

Marie-Laurence BERQUEZ

Adjointe au Maire.

Acte rendu exécutoire

le 27 MAI 2024